

Bibliothèque numérique

medic@

Poissonnier, Pierre Isaac. Mémoire pour servir d'instruction sur les moyens de conserver la santé des troupes pendant les quartiers d'hiver

Halberstad : [s.n.], 1757.

Cote : 38679-2

MEMOIRE Pour servir D, INSTRUCTION

Sur les moyens de conserver la santé des trou-
pes pendant les quartiers d'hivers.

La destruction des armées françoises en Allemagne s'est faite principalement pendant les quartiers d'hivers qu'elles y ont pris. Alors on n'a pas assés recherché sans doute les causes des maladies qui ont fait périr insensiblement les Soldats même les plus robustes & les plus courageux.

Instruits par des exemples aussi frappans qui ont fixé toute notre attention, il n'a pas été difficile de nous convaincre, que l'abus des poèles que les Soldats entretiennent trop échauffés dans leurs chambres, que le peu de précautions qu'ils prennent contre le froid, auquel ils sont exposés en les quittant; les mauvaises eaux; la malpropreté; le défaut d'exercice; l'ennuy; la maladie du pays; &c. sont des causes de mort certaines, (sur tout lors qu'elles concourent ensemble) pour des françois obligés d'hiverner dans ces pays. Mais on parviendra à en garenir le plus grand nombre si M^{es} les officiers veulent bien veiller avec une attention rigoureuse, à l'exécution des articles suivants.

La Sévérité qu'on les invite à mettre dans leur police aura l'avantage de ne point déplaire aux Soldats; ils ne tarderont point à la regarder comme un devoir, ou plutôt comme un Sentiment d'humanité qui interesse essentiellement leur conservation & qui doit à ce titre assurer de leur obéissance.

Article. I.

Il faut établir autant qu'il sera possible des cheminées dans les chambres destinées aux logemens des Soldats. On connoit l'avantage qu'elles ont, de renouveler l'air au lieu que les poèles y conservent les exhalaisons des corps aux quelles une chaleur constante donne toujours un degré de corruption plus ou moins dangereuse.

II.

Lorsque les chambres seront assés grandes pour rassembler de 15. à 20. Soldats on pourra laisser subsister les poèles indépendamment de la cheminée ou l'on allumera le feu de préférence: on y ajoutera celui du poèle dans les jours très-froids.

III.

III.

Touttes les fois qu'il y aura plusieurs petites chambres contiguës; au lieu d'y disperser les Soldats on abattra les cloisons pour les reunir dans des endroits plus vastes & où l'air aura plus de circulation.

III.

On observera que les Soldats soient le moins serrés qu'il sera possible: en General plus on aura été forcé d'en rassembler dans un poële Lorsque la cheminée n' aura pas été praticable, moins on y doit permettre de feu.

V.

Il sera défendu aux Soldats de manger dans les poëles, lors qu'ils pourront faire autrement et encor plus d'y faire aucune ordure, les conséquences de ce dernier abus sont très-dangereuses.

VI.

Messieurs les Commandants des Corps feront faire des Visites par les Officiers tous les jours matin & soir, pour s'assurer si les poëles ne sont point trop échauffés; ils observeront d'en faire fermer à clef les fourneaux: Cette clef sera gardée par le Chef de Chambrée qui seul aura le droit d'y mettre du bois pour l'entretenir à un degré de chaleur convenable. Il en sera responsable aux Officiers chargés de ces visites.

VII.

Le Chef de Chambrée sera également chargé de faire ouvrir les fenêtres tous les jours depuis 9. Heures du matin jusqu'à 10, & depuis 4 Heures après midi jusqu'à 5.

VIII.

Il sera défendu expressément d'entretenir le feu du poële au dela de 7 heures du soir. C' est le seul moyen d'empêcher les transpirations excessives qu' excite la chaleur des poëles pendant la nuit, qui rendent l'air infect, & donnent lieu à une maladie de poitrine qui devient nécessairement Epidémique.

VIII.

Indépendamment du soin que l'on a prescrit d' ouvrir les fenêtres matin & soir; Il sera très - utile de pratiquer une ouverture proportionnée à la grandeur de la Chambre, à l'opposite de la fenêtre principale. Cette ouverture sera disposée de manière qu' elle puisse donner un passage de plus à l' air extérieur, pour renouveler entièrement celui de la Chambre & que l' on puisse aussi la fermer exactement lorsque l' on n' aura plus besoin de ce Ventilateur.

X.

Le Chirurgien Major de chaque Regiment doit visiter aussi les chambres tous les matins, pour en faire enlever les Soldats malades, ou menacés de l'être. Il observera sur tout, de n'y en souffrir aucun, qui soit attaqué de [fievre, dissenteries, scorbut, vérole, pulmonie, dartres, galles, ou autres maladies contagieuses.

XI.

Il est indispensable de faire construire des chéminées, dans tous les Corps de Garde; le feu doit y être entretenu jour & nuit, sans qu'on soit obligé d'employer aucunes des précautions, que l'on a prescrites pour les chambres à poèle.

XII.

On recommandera soigneusement aux Soldats de quitter leurs habits dans les poèles, & d'y rester en vestes, ou en camisoles, seulement: ils ne les prendront que pour sortir, & il leur sera ordonné, de les boutonner dans les rues.

XIII.

Lorsque les Soldats sortiront des poèles, pour aller à la faction, il seroit à désirer qu'ils s'accoutumassent à se couvrir la bouche de quelque manière que ce fût, ainsi que le font tous les habitans de l'Allemagne & de la Bohême principalement. Les capotes qui leurs seront fournies pour le temps de la faction, seront à cet effet garnies d'une espèce de Collet, ou mentonniere qui montera jusqu' au nez. Il est certain que l'air froid, que l'on réçoit par la bouche attaque directement la poitrine, & l'on ne sauroit prendre trop de précautions pour s'en garantir.

XIV.

Messieurs les Officiers doivent apporter une attention particulière à ce que l'on ne vendre point aux Soldats de la bière, ou autres boissons gâtées ou trop nouvelles.

XV.

Ils s'informeront aussi, s'il n'y a pas dans les Pays quelques légumes, ou autres alimens mal-sains dont il faille proscrire l'usage aux soldats.

XVI.

Les eaux d' Allémagne étant communément très-mauvaises, il est essentiel de les corriger; le moyen le plus simple & le plus sûr en même tems pendant

dant l' hiver, est de les faire bouillir avec un morceau de fer rouillé. Mrs. les Commandans des corps sont invités à empêcher par eux mêmes; par les Officiers major & par les Officiers des Compagnies, les négligences sur cet objet qui interesse singulièrement la santé des Soldats.

XVII.

Les Soldats doivent être tenus propres tant par le linge que par les Chaussures; c' est encore un préservatif de plusieurs maladies; on doit y veiller comme au précédent.

XVIII.

Pour que les Soldats ne passent point des fatigues excessives de la campagne à un repos trop grand qui devient la source d'une infinité de maladies, Mrs. les Officiers Majors les feront marcher tous les jours même sans armes lorsque le temps sera trop mauvais. Ils leurs procureront des jeux de quilles, de ballons, de boules, ou autres qui pourront les exercer sans leur causer de la fatigue.

XIX.

Il est à désirer que Messieurs les Colonels accordent un prix quelqu' il soit, chaque mois & même chaque semaine, Si cela peut leur convenir, à celui des Soldats d' un bataillon ou d'une Compagnie qui aura tiré le mieux au blanc. Cet exercice dans lequel les Soldats trouveront un objet d' intérêt qui se renouvelera souvent, sans compter qu' il leur donnera plus d' adresse, & qu' il les accoutumera à bien diriger leur feu, aura sur tout l'avantage de les occuper agréablement, & d' empêcher, qu' ils ne prennent la maladie du pays, qui est pour eux une des plus redoutables.

à Halberstadt le 18. Octobr. 1757.

Poiflonnier

Premier Medecin de l'Armée

& Jnspecteur General des
hopitaux militaires.